



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3137

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3137**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2017
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de présentation des rapports annuels des contrats de partenariat public-privé et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis 2015, le BPNL est géré par la société Leonord dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien). Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans.

Le rapport annuel 2017, présenté au Conseil, comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

L'année 2017 constitue le 3^{ème} exercice de la société Leonord, au cours duquel la société s'est engagée à réaliser les études et travaux de mise en sécurité tout en assurant l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage.

Sur l'année 2017, les travaux de mise en sécurité ont été exécutés conformément au planning prévisionnel du contrat de partenariat avec le maintien de l'ouverture à la circulation et de l'exploitation des ouvrages, hormis les périodes de fermetures nécessaires (principalement pendant les nuits, et une fermeture estivale de 6 semaines du BPNL) pour la réalisation des travaux les plus impactant.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2015	2016	2017	Variation 2016-2017	
					en %	tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	19,7	16,1	16,1	0	→

		2015	2016	2017	Variation 2016-2017	
					en %	tendance
qualité de service	attente moyenne au péage	15,5 secondes	16,5 secondes	20,2 secondes	+ 23	↗
	délai moyen d'intervention	273 secondes	274 secondes	264 secondes	- 0,04	↘
	taux de fraude	0,371 %	0,374 %	0,346 %	- 7,4	↘
recettes de péages		37,6 M€	33,5 M€	31,7 M€	- 5,25	↘
rémunération du partenaire (HT)	R1		Versée à partir de l'achèvement des travaux			
	R2	3,9 M€	3,8 M€	3,9 M€	0,9	↗
	R3	9,4 M€	9 M€	8,9 M€	- 1,3	↘
	R4	1,6 M€	1,6 M€	1 M€	- 34,8	↘

Encore impactée par les fermetures de nuit, week-end et du 17 juillet au 28 août 2017, l'année 2017 connaît une fréquentation quasi-identique à celle de 2016.

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique. Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des premiers moyens d'intervention du partenaire sur le site concerné. L'évolution de cet indicateur traduit une amélioration de la qualité de service du partenaire, notamment en raison des changements des barrières et des véhicules d'intervention,

- le taux de fraude est calculé par le nombre de passages sans transaction de paiement comptabilisée, diminué des passages en franchise et diminué des passages gratuits dus à des manifestations extérieures. Le nombre de passage en fraude est ensuite rapporté au trafic total payant pour déterminer le "taux de fraude" ; là encore, l'installation de caméras de contrôle spécifique permet une diminution du taux de fraude,

- l'attente moyenne au péage, en revanche, semble se dégrader largement malgré l'installation de "bornes tous paiements" ; l'amélioration des systèmes de comptages devrait, à terme, permettre l'amélioration de cet indicateur.

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux. Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

Conformément au contrat de partenariat, la société Leonord perçoit des redevances R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectivement de gros entretien et renouvellement (GER), d'exploitation et de maintenance, et de gestion et d'assurance. La redevance R1 n'est, elle, versée qu'après l'achèvement des travaux en avril 2018.

Les montants versés en 2017 sont conformes au contrat de partenariat.

Le délégataire met en œuvre son programme de GER conformément au contrat. Le montant des dépenses pour 2017 s'élève à 5 814 970 €. Les dépenses les plus importantes ont concerné les travaux de :

- remplacement des enregistreurs vidéo,
- remplacement des équipements de paiement,
- renouvellement des peintures des piedroits notamment des tranchées couvertes de Démonchy et des tunnels de Caluire intérieur et extérieur,
- renouvellement de la couche de roulement des chaussées notamment du giratoire de Valvert.

En termes de travaux de mise en sécurité, l'année 2017 a été dédiée :

- à l'achèvement des études d'exécution,
- à la mise en service des systèmes vidéo, de la ventilation Rochecardon, de la détection incendie, de la nouvelle usine de la Duchère, du nouveau fonctionnel de ventilation dans Caluire et Duchère, de l'éclairage LED de Duchère, du mur anti-recyclage de Rochecardon, de la sonorisation, du comptage, de la signalisation statique et dynamique, etc.

Le partenaire a réalisé les opérations préalables à la réception et les essais d'acceptation globaux courant décembre 2017.

Le rapport du partenaire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2017 produit par la société Leonord, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.